



CENTRE DE FORMATION

DES EXPERTS JUDICIAIRES
PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

UCECAAP Union des Compagnies d'Experts
près la Cour d'Appel d'Aix en Provence



FORMATION PERMANENTE DES EXPERTS INSCRITS

ANNEE 2010

28 Mai 2010

AIX EN PROVENCE

La formation se déroulera à :

**Amphithéâtre David
Faculté de Droit
3 Avenue Robert SCHUMANN
13100 Aix en Provence**

*Parking "Parc Relais Aix Krypton",
Avenue de l'Arc de Meyran (bordure d'autoroute).
Navette (bus ligne 9) passant devant la Faculté de Droit.
Départ toutes les 12 mn. Coût 2 € (parking+bus).*



52, rue Grignan - 13001 Marseille

Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43

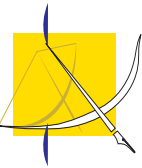
E.mail : secretariat@ucecaap.com

Site internet : www.ucecaap.com

N° d'inscription du centre de formation : 93131166213

Bulletin réponse à retourner au secrétariat de l'UCECAAP avant le 21 mai 2010 (il est impératif de renvoyer ce bulletin, car seul celui-ci nous permettra d'enregistrer votre inscription à cette journée de formation).
Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et limitées à la capacité de la salle.

Secrétariat de l'UCECAAP
52 RUE GRIGNAN
13001 MARSEILLE



**CENTRE DE FORMATION
DES EXPERTS JUDICIAIRES
PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE
FORMATION PERMANENTE DES EXPERTS INSCRITS - ANNEE 2010**

Madame ou Monsieur : (Nom et prénom) Téléphone :

Rubrique : Compagnie :

Adresse e-mail :

Participera à la journée de formation des experts inscrits organisée par le centre de formation UCECAAP le **28 Mai 2010** :

le matin l'après-midi

Participera au cocktail-déjeuner (les frais de déjeuner sont pris en charge par le Centre de formation)

Les frais d'inscription devront être réglés par chèque.

Ci-joint un chèque bancaire d'un montant de €

à l'ordre du **CENTRE de FORMATION UCECAAP**

Je réserve une place (gratuite, dans la limite des disponibilités) :

Un car au départ de Nice :

Aller-Retour

Aller

Retour

Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de formation entrent dans le cadre des formations validées par la Cour au titre des connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction selon le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.

Une attestation de présence à la formation sera délivrée aux participants*.

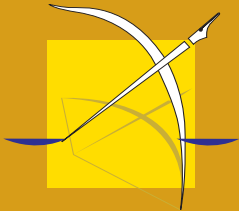
Conditions de participation, frais d'inscription :

Vous vous êtes déjà inscrit en 2010 au Centre de Formation.	Gratuit
Vous ne vous êtes pas inscrit en 2010 au Centre de Formation mais vous êtes membre d'une compagnie de l'UCECAAP, ou membre de la CETAM ou de la CECAAM.	50,00 € (adhésion 2010)
Vous êtes expert inscrit sur la liste de la cour d'Appel mais non membre d'une compagnie de l'UCECAAP.	330,00 € (adhésion 2010)
Avocats	50,00 € (adhésion 2010)
Les étudiants en troisième cycle de DROIT ou CAPA peuvent assister aux séances de formation dispensées par le Centre de Formation de l'UCECAAP.	Gratuit

Nota :

l'adhésion au centre de formation (50,00 € ou 330,00 € par an selon que l'on est membre ou non d'une compagnie de l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation organisés par le centre de formation pour l'année 2010, mais ne dispense pas de s'y inscrire.

* à imprimer à partir du site www.ucecaap.com



**FORMATION PERMANENTE
DES EXPERTS INSCRITS**

ANNEE 2010

Le Centre de Formation UCECAAP a l'honneur de vous informer de la journée de formation des experts inscrits, **le vendredi 28 Mai 2010** à Aix en Provence.

Celle-ci aura pour thèmes :

**Module 1
matinée : accueil 9 h 30**

La gestion des conflits et incidents en cours d'expertise : 10 h à 12 h.

Le point de vue de l'expert,

Il sera animé par :

- **M. Jean-François JACOB** expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, Premier Vice-Président du CNCEJ.

Le point de vue de l'avocat,

Il sera animé par :

- **Maître Patrick de FONTBRESSIN**, avocat au barreau de Paris, Maître de conférences à l'Université Paris-XI.

**Module 2
après-midi**

**La responsabilité civile de l'expert
et sa prescription : 14 h à 16 h.**

Le point de vue de l'expert,

Il sera animé par :

- **M. Dominique LENCOU**, expert agréé par la Cour de cassation, Docteur en droit, Président du CNCEJ.

Le point de vue du juriste,

Il sera animé par :

- **Mme Isabelle ARNAUD-GROSSI**, Maître de Conférences à l'Université Paul Cézanne.